

# Réglementation européenne BEA et Transport

Sophie Espinosa - FNEC

9ÈMES JOURNÉES TECHNIQUES  
CAPRINES  
26 AU 28 MARS 2024  
À DIENNÉ



# Déroulé

- Cadre de la réforme et calendrier
- Projet de règlement transport
- Actions en cours

# Cadre de la réforme et calendrier

  
MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
*Sécurité  
Équité  
Durabilité*



## Travaux européens Échéances

Révision de la législation européenne sur le  
bien-être et la protection des animaux

2

# Ce qui était prévu initialement

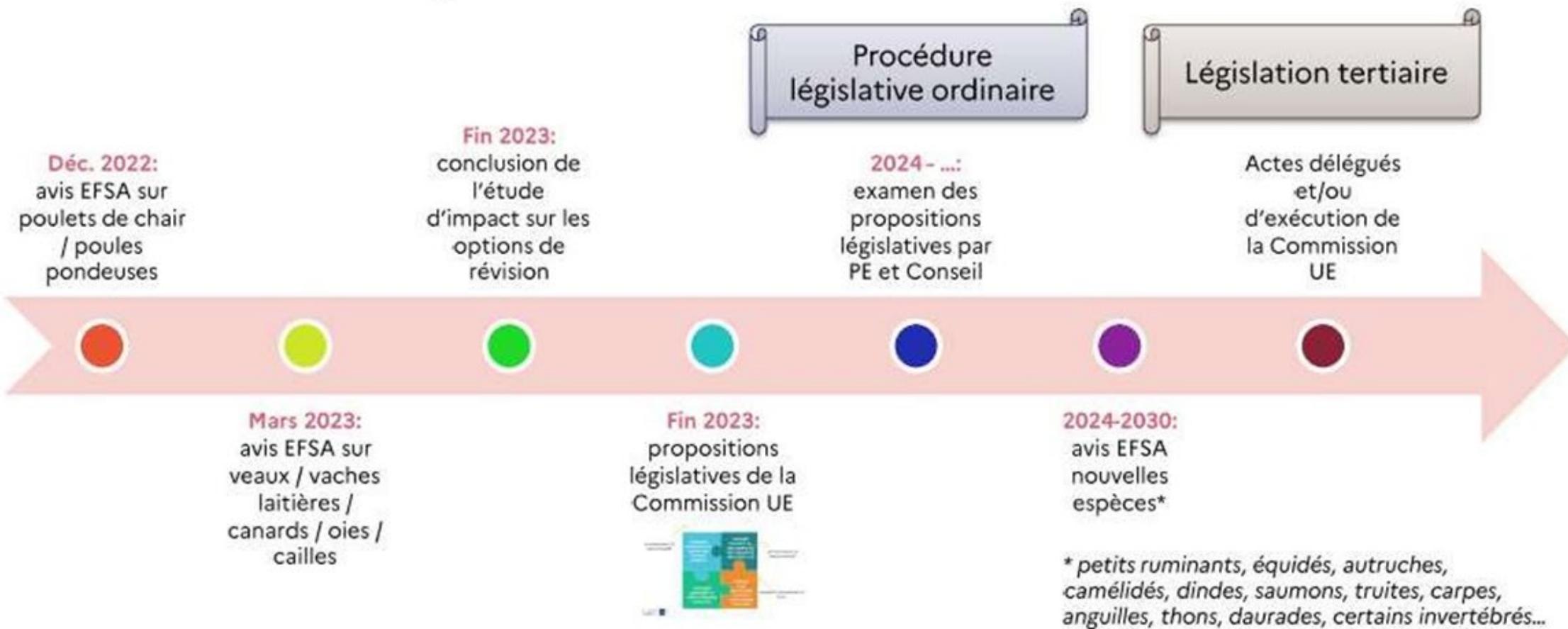
## Prochaines étapes – **Paquet législatif pour 2023**



DGAL/SAS/SDSBEA, Bureau du bien-être animal



# Calendrier prévisionnel



# Ce qui est finalement arrivé

- 7 décembre 2023 : Proposition de révision du règlement transport CE 1/2005 **uniquement** et étude d'impact.
- Et en 2024 ? Incertitudes sur le calendrier du fait des élections européennes prévues au printemps 2024
- 14 mars: les eurodéputés réunis en session plénière ont réaffirmé la demande de travailler rapidement sur les 3 autres règlements annoncés.

# Que contient le projet de règlement?

## Objectifs affichés :

- « réduire les problèmes de bien-être animal liés aux longs trajets et aux périodes de repos ;
- garantir que les animaux disposent de plus d'espace lorsqu'ils sont transportés ;
- améliorer les conditions de transport des animaux vulnérables ;
- éviter d'exposer les animaux à des températures extrêmes ;
- faciliter l'application des règles de l'UE en matière de protection des animaux, notamment la numérisation;
- mieux protéger les animaux exportés vers des pays tiers »

# Diminution des temps de transport

Destination	Règlement 1/2005 actuel	Projet de règlement 
<b>Abattoirs</b>	Pas de limitation spécifique.	9h sauf cas particulier (absence d'abattoir approprié)
<b>Hors abattoirs</b>	14 h, min 1 h de pause, 14 h. Déchargement pendant 24h Pas de limite de nombre de cycles.	10 h, min 1 h de pause, 10 h. Déchargement pendant 24h <b>2 cycles max</b> jusqu'à la destination finale, => 40h de transport maximum.
<b>Animaux non sevrés</b>	9h, 1h de pause, 9h. Déchargement pendant 24h	8h Dérogation : 9h, 1h de pause, 9h si système d'alimentation 

Problématique en caprin !  
Éloignement des outils d'abattage (chèvre/chevreau)

Problématique en caprin !

# Diminution des densités

- L'espace alloué pour le transport est calculé à l'aide d'une équation

$$A = kW^{(2/3)},$$



Problématique en caprin !  
La densité serait réduite de moitié...  
→ Impact BEA et économique important

Average live weight [kg]	Pigs	Unbroken horses	Bovine animals	Sheep and goats
	k=0,027	k=0,029	k=0,034	k=0,037
25	0,23			0,32
50	0,37	0,40	0,46	0,50
75	0,48	0,52	0,60	0,66
100	0,58	0,63	0,73	0,80

# Supervision chargement/déchargement par un vétérinaire

- Le chargement des animaux sur le moyen de transport doit être supervisé par un vétérinaire



Inenvisageable...

# Renforcement des conditions de transportabilité des animaux

- Interdiction de transport pour les femelles gestantes à plus de 80% (aujourd'hui 90%)
- Age minimum au transport → Interdiction de transport des chevreaux de moins de 3 semaines, sauf dans un rayon de 100 km.

*« Ne sont pas considérés aptes au transport les animaux qui :-  
- sont des mammifères nouveau-nés dont le nombril n'est pas complètement guéri ;*

*- sont des veaux âgés de moins de 5 semaines et pesant moins de 50 kg, des porcelets, des agneaux ou les chevreaux de moins de 3 semaines, sauf s'ils sont transportés à moins de 100 km »*



# Autres

- Règlementation de la hauteur de véhicules
- Obligation de permettre une position aux animaux qui n'empêche pas leur mouvement naturel
- Restriction de transport en périodes de fortes chaleurs
- Géolocalisation en temps réel de tous les véhicules

# Actions en cours

- Analyse des impacts de chaque mesure et construction du contre-argumentaire professionnel :
  - Travail entre fédérations nationales d'éleveurs (dont la FNEC)
  - Travail entre interprofessions (dont INTERBEV, ANICAP)
- Position commune au gouvernement français : rejet total du projet de règlement.

## A venir :

- Réponse à la consultation de la Commission européenne (délai 12 avril 2024)
- Rédaction des propositions d'amendements en vue du trilogue



9ÈMES JOURNÉES TECHNIQUES  
CAPRINES  
26 AU 28 MARS 2024  
À DIENNÉ

# Merci de votre attention

Sophie Espinosa – FNEC

[sespinosa@fnec.fr](mailto:sespinosa@fnec.fr)

[www.fnec.fr](http://www.fnec.fr)

